



PUBLIÉ le

Communauté de communes  
Portes de la Creuse en Marche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉLIBÉRATION N° : 2023-068

EN DATE DU : 21 NOVEMBRE 2023

OBJET : HABITAT : RENOV'23 – AMI 2024

ANNEXE LIÉE : //

L'an deux mille vingt trois, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Tercillat, selon convocation le 10/11/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Mme AUSSANAIRE Béatrice a été désignée Secrétaire de séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, GENEVOIS Jean-François, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR (2) : Mesdames et Messieurs**

CHAVANT Philippe donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François  
ROUSSILLAT Florence donne pouvoir à AUROUSSEAU Jean-Claude

**EXCUSÉS (2) Messieurs**

GUETAT Philippe,  
DUQUEROIX Sylvain

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	25	25	25	0

\*\*\*

Vu l'article 22 de la Loi n°2015-992 du 17/08/15 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Vu la délibération n°2021-074 en date du du 25/10/21 portant sur la plateforme territoriale de rénovation énergétique

Vu la délibération n°2022-062 en date du du 15/11/22 portant sur l'AMI RENOV23 pour 2023.

Depuis 2020, la communauté de communes Portes de la Creuse en Marche s'est engagée dans la rénovation énergétique de l'habitat privé à travers la plateforme territoriale de rénovation énergétique, RENOV 23, co-portée par le Syndicat Des Énergies de la Creuse (SDEC) et les EPCI creusois.

Le SDEC est la structure juridique porteuse de la Plateforme.

C'est en sens que le SDEC a déposé la candidature collective à l'AMI 2024.

Des modalités analogues à celles des années précédentes.

**La proposition de la candidature à l'AMI 2024 :**

- Augmentation de 0,5 ETP (passage de 3,5 à 4 ETP)
- Légère diminution du nombre d'acte A1 (information de premier niveau)
- Maintien du nombre d'acte A2 (Conseil personnalisé)

- Augmentation du nombre d'acte A4 (Accompagnement pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale)

**Le plan de financement est le suivant :**

• Dépenses 2024 en €

Charges de personnel (4 ETP)	186 000,00 €
Dépenses de déplacement et de formation	2 000,00 €
Dépenses d'équipement et de prestations dédiés aux actes métiers	5 000,00 €
Charges connexes liées à cette opération (20 % max des plafonds)	3 000,00 €
Total	196 000,00 €

<b>MONTANT ASSIETTE ÉLIGIBLE</b>	<b>187 745,75 €</b>
----------------------------------	---------------------

• Recettes 2024 en €

Région Nouvelle Aquitaine	61 323,00 €	31 %
Subvention SARE : Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (État)	93 872,00 €	48 %
Total subvention	155 195,00 €	79 %

AUTOFINANCEMENT		Par habitant	
<b>AUTOFINANCEMENT TOTAL</b>	<b>40 805,00 €</b>	<b>0,36 €</b>	<b>100 %</b>
• SDEC	3 879,00 €	0,04 €	10 %
• EPCI	36 926,00 €	0,32 €	90 %

➔ Soit pour la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche un autofinancement de **2 138,00 €**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide

- D'AUTORISER Le Président à renouveler la convention de partenariat EPCI SDEC pour 2024,
- D'AUTORISER le SDEC à candidater pour le compte des EPCI.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme  
Le Président,

Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance  
Béatrice AUSSANAIRE

*Aussanaire*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20231121-2023-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le